

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL OPEN 28 2021

Les 10 & 11 juillet 2021 - Golf du Bois d'O

Règlement particulier de l'épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.

1- Conditions de participation.

Compétition ouverte aux joueurs et joueuses amateurs licencié(e)s 2021 dans une fédération de golf (cf. cahier des charges FFG).

Ils/elles devront être titulaires du certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition valable pour 2021 et enregistré auprès du club ou de la fédération ; ou, si la joueuse a fourni un certificat médical en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Le comité de l'épreuve ne donnera l'autorisation de jouer en voiturette qu'aux joueurs ou joueuses titulaires du Médical Pass délivré par l'EDGA avec la mention « Buggy : Yes ».

Limite d'index : Inférieur ou égal à 36.

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole la veille de la compétition.

Cette épreuve est ouverte aux jeunes à partir de la catégorie Minime, elle est non-fumeur.

2- Formule de jeu.

Individuel(le) en stroke Play sur 36 trous à raison de 18 trous par journée.

3- Engagements et inscriptions.

Inscription au plus tard le 04 Juillet 2021 via le formulaire d'inscription en ligne du CD28-FFG, ou sur les feuilles mises à disposition dans les clubs ou par mail sur <u>inscription@comitegolf28.fr</u>

Champ de participant :

Le nombre maximal de participant(e)s est fixé à 120 participants dont 33 dames et 5 Wild Cards pour le comité départemental d'Eure et Loir. La liste des participants sera réalisée en fonction de la date de réception des inscriptions.

En cas de scratchs après la clôture de la compétition, le jour de la compétition ou de retrait pour cause de dépassement de la limite d'index, les remplacements seront effectués à partir de la liste d'attente.

Doit d'engagement :

- Abonnés permanents du golf du Bois d'O ou de Chartres Fontenay :
 - 16 € pour les joueuses et joueurs de 18 ans et moins.
 - 32 € pour les joueuses et joueurs de plus de 18 ans.
- Non abonnés permanents du golf du Bois d'O ou de Chartres Fontenay :
 - 32 € pour les joueuses et joueurs de 18 ans et moins.
 - 64 € pour les joueuses et joueurs de plus de 18 ans.

4- Déroulement de la compétition.

Marques de départs :

Dames toutes catégories : Marques bleues.

Messieurs toutes catégories : Marques Blanches.

Dames seniors : Marques rouges.

Messieurs seniors : Margues jaunes.

Les départs se font du trou N°1 et dans l'ordre croissant des index cumulés pour le premier tour et dans l'ordre inverse du classement pour le second tour.

Ils seront consultables la veille de chacune des journées de la compétition sur le site du golf, sur le site du comité départemental et dans l'espace licencié de la FFG, à partir de 15h00 pour le premier tour et à partir de 20h30 pour le second tour.

En cas de circonstances exceptionnelles, le comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de la compétition.

Quel que soit le tour, chaque participant(e) doit se présenter à l'accueil du golf pour s'enregistrer ; il/elle devra ensuite se présenter au moins 5 minutes avant son horaire de jeu à la personne en charge des départs (Starter).

Les forfaits après la parution des départs auront un statut de disqualifié.

5- Classement.

Classement uniquement en brut.

Titres en jeu :

- Vaingueur OPEN 28.
- Champion départemental d'Eure et Loir « individuel toutes catégories ».
- Championne départementale d'Eure et Loir « individuelle toutes catégories ».
- Champion départemental d'Eure et Loir « individuel seniors ».
- Championne départementale d'Eure et Loir « individuelle seniors ».
 - Les titres de championnes et champions départementaux d'Eure et Loir ne seront attribués qu'aux joueuses et jours licenciés dans un club/AS d'Eure et loir.

Départage des différents classements :

- Play-off pour les premières places sur le ou les trous sélectionnés par le comité de l'épreuve.
 - En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le terminer, le départage se fera comme précisé ci-dessous.

- Départage sur le résultat du trou 18 puis, si nécessaire, sur les trous 17,16, 15, etc. pour les autres places.

6- Comportement.

Le code de comportement figurant dans les règles locales et fédérales s'applique intégralement à la compétition.

7- Prix.

Un trophée sera remis aux vainqueurs Homme et Dame de l'OPEN 28.

Une coupe sera remise à chaque champion(ne) départemental(e) ainsi qu'une médaille aux deuxièmes et troisièmes.

8- Comité d'épreuve.

Sur nécessité, le comité de la compétition se réserve le droit de modifier le présent règlement.

La composition du comité est la suivante :

- Le Président du CD28-FFG et/ou le Président de la Commission sportive du CD28-FFG,
- L'arbitre désigné par le CD28 et/ou l'OEC pour la compétition,
- Le responsable sportif du golf recevant la compétition et/ou un représentant du club accueillant la compétition.